

131. *Tuathia*. S'étend depuis le terrain de *Uarama* jusqu'à celle de *Uarama* sur environ cent cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis la montagne de *Pora* jusqu'à celle de *Uthiti* sur environ mille brasses. *Utautau-a-Uiraa* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Utautau-a-Uiraa*.

132. *Uere*. S'étend depuis le terrain de *Uapahi* jusqu'à *Uara* sur environ cent cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis la descente de *Poma* jusqu'à *Uapahupua* sur environ cent cinquante brasses. *Utautau-a-Uiraa* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Utautau-a-Uiraa*.

133. *Uaiaha*. S'étend depuis le terrain de *Utautau* jusqu'à celle de *Uarama* sur environ quatre vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Pao* jusqu'à celle de *Uarama* sur environ soixante onze brasses. *Pehavi-Roo-a-Uamao* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Pehavi-Roo-a-Uamao*.

134. *Uapahua*. S'étend depuis le terrain de *Roo-Uamao* jusqu'à celle de *Uamao* sur environ cent quatre vingt brasses. Il s'étend aussi depuis la montagne de *Pora* jusqu'à celle de *Uthiti* sur environ deux cent quatre vingt brasses. *Uamahipua-a-Uarama* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Uamahipua-a-Uarama*.

135. *Uepaoro*. S'étend depuis le terrain de *Uamao* jusqu'à celle de *Uahi* sur environ deux cent soixante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Purika* jusqu'au sommet de la montagne qui sépare le terrain sur environ cent quatre vingt dix brasses. *Uamahipua-a-Uarama* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Uamahipua-a-Uarama*.